



## Bulletin d'informations du Syndicat National CFE-CGC Sidérurgie

N°27 Janvier 2019

### Editorial

*Je vous adresse, au nom du syndicat, à vous, vos familles, vos amis, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

*Que cette année 2019 vous apporte réussite et succès dans vos projets, personnels et professionnels.*

En ce début d'année 2019, le ralentissement de l'activité économique, dont les prémices ont été constatés dès octobre 2018, semble se confirmer, au moins pour notre filière sidérurgie. Et pour la première fois depuis plusieurs années, le secteur de l'automobile est impacté. Outre la perte de confiance des industriels qui génère de l'incertitude sur les marchés et donc des reports de commandes, les mesures de protection commerciales décidées par l'Union Européenne ne semblent pas assez efficaces (au contraire des taxes « Trump » qui protègent le marché américain). De plus, au sein de l'Union Européenne, les sidérurgistes se voient imposer des taxes CO<sub>2</sub> (plusieurs dizaines de millions d'euros dès 2019 pour le site de Dunkerque), ce que n'ont pas nos concurrents (russes, asiatiques, turques par exemple). Eurofer pousse pour l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union Européenne, mais cette idée ne fait pas l'unanimité au sein des états membres.

En Europe, la consolidation de la filière va se poursuivre, quoique ! ArcelorMittal a pris le contrôle d'ILVA depuis novembre 2018, les ventes des sites imposées par la Commission Européenne à Liberty House devraient être finalisées d'ici quelques mois. La création de la coentreprise entre Tata Steel et Thyssen Krupp (aciers plats carbone) avance à grand pas, les deux groupes se sont mis d'accord pour nommer le futur numéro 1 (un ancien dirigeant de Thyssen Krupp). Par contre, quelles seront les remèdes qui seront imposés par la Commission Européenne ? Il semble, en effet, que des cessions soient imposées au moins dans les secteurs de l'acier pour automobile et pour les aciers pour emballage (packaging). Par ailleurs, Aperam a annoncé fin 2018 renoncer à racheter VDM (producteur allemand) à cause des contraintes qu'aurait imposé la Commission Européenne !

Qu'attendre sur le plan syndical de l'année 2019 ?

Tout d'abord, d'ici la fin de l'année, les CE et CCE n'existeront plus et auront été remplacés par des CSE (Comité Social et Economique) et CSEC (Comité Social et Economique Central). Une des principales conséquences des ordonnances « réforme du code du travail » votées à l'automne 2017.

Au niveau de la Branche métallurgie, on peut également penser (ou espérer !) que la négociation de réforme de notre dispositif conventionnel sera bouclée avant la fin de l'année.

**Xavier LE COQ** (Président CFE-CGC Sidérurgie)

### **Les hauts-fourneaux de Florange ne redémarreront pas ! L'aval du site est, par contre, conforté !**

Le 17 décembre, lors d'une réunion de CCE extraordinaire ArcelorMittal a confirmé ce qu'avait déjà compris la CFE-CGC depuis de nombreuses années (nous pouvons même dire depuis 2012 !) que « l'arrêt de la filière liquide lorraine est aujourd'hui définitif ! ».

Cette annonce, qui officialise un secret qui n'en était plus un, est accompagnée d'une autre information très importante pour l'avenir du site : un complément d'investissement de 22 M€ va en effet permettre de porter la capacité de la deuxième ligne de galvanisation en cours de montage de 600 à 800 kt/an. Le démarrage de cette ligne appelée « GALSA2 » est prévu au 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Les investissements effectués ou annoncés sur le site de Florange depuis 2013 (de l'ordre de 300 M€) confortent la capacité du site à produire des aciers de très haute technologie en profitant des prix très compétitifs de la brame d'acier produite à Dunkerque.

Pour la CFE-CGC, le Groupe a pris sa décision et doit maintenant, au moins continuer dans la voie d'investissements nouveaux, sans négliger les investissements en matière d'entretien des outils pour garantir une fiabilité suffisante des installations et assurer ainsi la pérennité de toutes les installations !

**François PAGANO** (responsable section CFE-CGC Florange)

## Comité Directeur du syndicat du 4 décembre à Paris

Ce Comité Directeur de notre syndicat a abordé plusieurs thèmes de l'actualité.

Dans un premier temps, un point complet sur les sujets européens a été présenté à nos collègues, en particulier la recomposition en cours des acteurs du marché (ArcelorMittal / Riva ; ThyssenKrupp / Tata Steel) et la mise en place du nouveau système de quotas de CO<sub>2</sub>. A noter que, dès 2019, le site de Dunkerque sera impacté par une taxe carbone de 75 M€ pour une production visée de 7 Mt.

Ensuite, Fabrice Nicoud, secrétaire national fédéral, a présenté un point de situation de la négociation EDCM (Evolution du Dispositif Conventionnel de la Métallurgie). Après les classifications, c'est le sujet du temps de travail qui a occupé principalement les négociateurs entre janvier et octobre 2018. Nous lui avons d'ailleurs demandé de nous faire un point écrit sur ce thème « temps de travail » dans ce numéro de SIDéchos.

Gabriel Artero, président de la fédération de la métallurgie, a ensuite répondu aux questions des participants sur les thèmes nationaux d'actualité ou qui seront à l'ordre du jour de 2019 : réformes de l'assurance chômage et des retraites notamment.

L'exposé de Marcel Genet du cabinet Laplace Conseil a, une fois encore, bouleversé quelques idées reçues. La sidérurgie a un rôle clé dans la transition énergétique. Pour développer les énergies renouvelables 5,2 milliards de tonnes d'acier supplémentaires seront nécessaires d'ici 2040. La France doit y avoir toute sa place, d'autant qu'elle dispose d'atouts avec d'une part, son parc de centrales nucléaires qui lui assure son indépendance énergétique tout en émettant moins de CO<sub>2</sub>, d'autre part un gisement en termes de ferrailles qui pourrait être bien mieux exploité aujourd'hui.

Pour terminer cette riche journée, Gilles Castre (Malakoff Médéric) a détaillé les conséquences sur les complémentaires santé (et donc sur les assurés) de la réforme 100% santé (Reste à charge zéro) en particulier sur l'optique, le dentaire et l'audiologie. De précieuses informations pour nos militants en charge de renégocier les contrats frais de santé.

**Jean-Michel Pourteau** (CEE ArcelorMittal)

### Le campus de Recherche et Développement de Maizières-lès-Metz a fêté ses 60 ans.

Les festivités se sont étalées sur quatre jours du 26 au 29 septembre et ont été conçues de façon à rassembler et présenter, sous un angle à la fois pédagogique et ludique, les processus de création d'aciers et de solutions toujours plus performantes.

Le 26 septembre a eu lieu la cérémonie d'ouverture qui a été l'occasion de nous réunir pour souffler les 60 bougies du gâteau d'anniversaire et d'inaugurer l'exposition préparée par l'Amicale des Anciens.

Le 27 septembre était réservé aux Anciens des sites de Maizières et de Saint-Germain-en-Laye. Après une présentation générale du campus en salle polyvalente, ils ont pu visiter les installations du campus.

Le 28 septembre était dédié aux élus locaux, aux représentants de pouvoirs publics et à une dizaine de journalistes. Une belle occasion de faire le point sur les atouts du site, les innovations en cours, ainsi que sur les investissements récents, pour illustrer l'engagement du groupe ArcelorMittal dans la sidérurgie de demain.

Enfin, le samedi 29 septembre était dédié au personnel au travers d'une journée « portes ouvertes ». Les salariés et leurs proches ont pu découvrir expositions et nouveaux équipements tels que nouvelle ligne d'emboutissage à chaud ou ligne de coulée continue. Cette manifestation a permis une meilleure connaissance par nos partenaires scientifiques et techniques et notre environnement politique et médiatique, du monde de l'acier et de la recherche. Ils ont pu se rendre compte comment la sidérurgie peut être passionnante et créative. L'événement a permis d'impliquer fortement l'Amicale des Anciens, qui a su au travers de son exposition retracer les moments forts de notre site.

1200 personnes ont participé à la journée Portes Ouvertes du samedi, ce qui en fait un très grand succès.

**Philippe PIQUEMAL**

(Délégué Syndical ArcelorMittal Research Maizières)



Ligne d'emboutissage à chaud



Pilote de coulée continue

## Négociation de la nouvelle convention de la Métallurgie : suite, mais pas fin !

La négociation visant à refondre totalement le dispositif conventionnel de la métallurgie (périmètre UIMM) s'est ouverte en septembre 2016. Rappelons que ce périmètre comprend 78 conventions collectives, dont 76 territoriales pour les non-cadres et 2 nationales : ingénieurs et cadres et con-cadres de la sidérurgie (périmètre du GESIM). L'accord de méthodologie signé par les 5 organisations syndicales prévoit de découper cette négociation en 9 thèmes :

- |   |   |
|---|---|
| 1 - Principes et architecture du dispositif | 6 - Emploi et formation professionnelle |
| 2 - Classification                          | 7 - Protection sociale                  |
| 3 - Temps de travail                        | 8 - Rémunération                        |
| 4 - Santé et conditions de travail          | 9 - Dialogue sociale en entreprise      |
| 5 - Relation individuelle de travail        |   |

Nous avons demandé à Fabrice NICOUUD - pilote CFE-CGC de cette négociation - de nous résumer le contenu du thème 3 « temps de travail », thème qui a d'ailleurs fait l'objet d'un exposé lors de notre réunion du Comité Directeur le 4 décembre 2018. Les thèmes 1 à 4 sont traités, et les thèmes 5 et 6 sont en cours de négociation, négociation dont on peut penser qu'elle pourrait se terminer vers la fin de l'année 2019.

Après plusieurs mois de négociations, les partenaires sociaux de la Branche se sont mis d'accord, en septembre 2018, sur un texte concernant le thème n° 3 « Temps de travail ».

Les représentants des entreprises et des salariés ont cherché à trouver un compromis entre :

- les besoins d'adaptation du temps de travail souhaités par les entreprises ;
- le respect des conditions de travail, de la santé et de la sécurité des salariés ;
- des contreparties aux contraintes d'organisation du temps de travail.

Sur le sujet du temps de travail, la CFE-CGC considérait que les accords en vigueur étaient équilibrés entre attentes des entreprises et des salariés. Cependant, la CFE-CGC souhaitait :

- moderniser certaines dispositions qui, anciennes, n'étaient plus en cohérence avec la loi ;
- clarifier certaines dispositions qui étaient mal appliquées : en particulier, l'utilisation des forfaits annuels horaires et plus encore les forfaits annuels jours ;
- ajouter des dispositions qui n'existaient pas au niveau de l'accord de branche, comme le traitement des astreintes ou la compensation des déplacements pour les forfaits jours.

La CFE-CGC a réussi à maintenir un équilibre général entre les attentes des entreprises, qui voulaient s'adapter à leurs charges fluctuantes, et la santé des salariés qui nécessite la régulation du temps de travail. Dans cette optique, la CFE-CGC a particulièrement obtenu pour le personnel de l'encadrement que :

- les conditions de mise en œuvre des forfaits annuels horaires et jours soient précisées, en lien avec l'autonomie dans l'organisation du temps de travail des bénéficiaires ;
- pour la première fois, dans un texte conventionnel de branche, des règles soient proposées sur les astreintes ainsi que sur les contreparties des déplacements avec la prise en compte des spécificités pour les forfaits jours.

Et la suite ?

La loi dispose que les mesures d'un accord de branche sur le temps de travail sont supplétives. C'est-à-dire qu'elles ne s'appliquent dans les entreprises que s'il n'y a pas d'accord d'entreprise. C'est souvent le cas dans les PME. Mais si un accord d'entreprise existe ou est proposé à la négociation, celui-ci peut définir des dispositions différentes, meilleures ou moins bonnes pour les salariés que le texte de branche. C'est donc dans les entreprises, au plus proche des réalités particulières, que ces dispositions seront précisées. Par exemple, les contreparties revalorisées pour les astreintes ou les déplacements, la liste des fonctions/métiers justifiant l'application d'un forfait annuel horaire ou jours, temps de travail max et heures supplémentaires ...

Rappel : pour être valable, un accord d'entreprise doit être signé par des organisations syndicales représentatives pesant plus de 50 % des voix aux élections professionnelles.

**Les militants CFE-CGC seront soutenus par leur syndicat et la fédération de la Métallurgie pour conclure des accords les mieux adaptés aux attentes des salariés et des besoins des entreprises.**



**Fabrice Nicoud**

Fédération Métallurgie CFE-CGC, secrétaire national en charge de l'Emploi et de la formation professionnelle

## Réunion plénière du Conseil National de l'Industrie (22 novembre au Grand Palais)

La réunion plénière annuelle du Conseil National de l'Industrie (CNI) s'est déroulée le jeudi 22 novembre dans l'enceinte même du Grand Palais, juste avant l'inauguration de l'évènement l'Usine Extraordinaire par le Premier Ministre. La CFE-CGC était représentée par Elisabeth JACQUES et Xavier LE COQ (également membre du Comité Exécutif du CNI).

La réunion présidée par M. Edouard PHILIPPE, en présence des membres du CNI et de douze ministres et secrétaires d'état, comportait trois temps fort :

### 1 - Un point de Bilan et perspectives du CNI :

Cinq contrats de filière sont d'ores et déjà signés (Automobile, Bois, Chimie et Matériaux, Industriels de la Mer et Industries Agroalimentaires). Les autres contrats (dont celui du CSF Mines et métallurgie) sont en voie de finalisation et seront signés d'ici la fin de l'année ou en janvier 2019. Les perspectives de travail des prochains mois ont également été abordées :

- La rédaction par les filières d'une feuille de route internationale en vue d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour développer les exportations,
- La réflexion autour d'une feuille de route en vue de respecter les objectifs de neutralité carbone en 2015, et réflexion autour de l'économie circulaire,
- La poursuite de différentes missions telles que celles concernant les matières premières stratégiques, la création de plateformes d'accélération pour l'industrie du futur ou encore la logistique.

### 2 - Un focus sur trois projets ambitieux inscrits au sein des contrats de filière :

- La production d'hydrogène décarboné est clé pour la transition écologique ; la filière va porter des projets afin de développer cette source d'énergie, dans l'industrie et dans la mobilité.
- Le développement de la bioproduction dans le secteur de la santé, enjeu essentiel, notamment dans le traitement des cancers, est une opportunité pour l'industrie française.
- La mise en place d'une plateforme sur l'information consommateur et la traçabilité dans le secteur agroalimentaire répond à un besoin important des concitoyens vis-à-vis de l'information sur l'alimentation. Le projet, porté par la filière, est de disposer à terme d'une traçabilité complète des aliments.

### 3 – Un point d'étape sur la mission territoires d'industrie

Une mission a été lancée en septembre auprès d'une équipe pluridisciplinaire (élus locaux, régionaux, parlementaires et industriels). La mission a identifié 124 territoires d'industrie sur le territoire français dont la plupart sont hors des métropoles. Ces territoires bénéficieront d'un engagement spécifique de l'Etat, mobilisant un éventail de politiques publiques pour appuyer les projets de ces territoires. Le gouvernement mobilisera plus d'1,3 milliards d'euros afin de soutenir ces territoires et leur développement industriel.

La présentation de ces 124 territoires d'industrie a été précédée d'une table ronde au cours de laquelle se sont exprimés Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances ; Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ; deux représentants de la mission Territoires d'industrie, Bruno BONNELL, député et Mme Clémentine GALLET, chef d'entreprise, deux représentants des collectivités territoriales, Hervé MORIN, président de Régions de France et Jean-Luc RIGAULT, président de l'Assemblée des Communautés de France, et un représentant des organisations syndicales, Xavier LE COQ, membre CFE-CGC du Comité Exécutif du CNI.

Au cours de cette table ronde, Xavier LE COQ a particulièrement insisté sur le rôle essentiel de l'apprentissage, qui ne pourra se développer qu'en améliorant l'image de l'industrie (attractivité des métiers).

La CFE-CGC a également souligné l'importance de la convention-cadre signée en septembre 2018 entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'économie et des finances et France Industrie ; convention qui vise à mettre en place une coopération renforcée afin de développer l'attractivité des filières industrielles (améliorer l'image de l'industrie auprès des jeunes/famille, sécuriser leur insertion professionnelle). La CFE-CGC a d'ailleurs proposé d'associer les organisations syndicales à son déploiement !



*Échanges en direct avec Mme la Ministre du Travail, en particulier sur l'apprentissage qui doit être plus valorisé et sur les engagements des entreprises à embaucher les apprentis sitôt sortis de formation !*

**Xavier LE COQ** (membre du Comité Exécutif du Conseil National de l'Industrie)

## L'Usine Extraordinaire au Grand Palais (22 au 25 novembre 2018)

A partir du constat que l'industrie n'est pas assez attractive, que des postes restent non pourvus, y compris dans des métiers qualifiés, la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) a pris l'initiative de lancer en décembre 2017 un grand évènement pour faire découvrir les différentes facettes de l'industrie. Le Grand Palais à Paris a ainsi été transformé pour 4 jours en une usine extraordinaire quoiqu'éphémère !

Citons d'ailleurs Monsieur Bruno Grandjean, Président de la FIM et de la Fondation Usine Extraordinaire : « Avec L'Usine Extraordinaire au Grand Palais, nous allons lever le voile sur la réalité de l'usine d'aujourd'hui. Une usine innovante, connectée à son territoire et utile à la société. Une usine qui inspire et donne envie aux nouvelles générations de s'y projeter ! ».



Les visiteurs ont ainsi pu découvrir l'univers de l'industrie au travers de quatre espaces :

1 - Un espace « **FABRIQUER** » :

Pour vivre l'usine de l'intérieur, découvrir l'ingéniosité des processus, les rôles clés joués par chacun des acteurs, l'étendue du savoir-faire, pour explorer l'expérience de la fabrication elle-même...

2 - Un espace « **CONNECTER** » :

Pour comprendre comment l'usine connecte les talents, les emplois et la formation, les savoir-faire et les territoires tout en s'ouvrant sur le monde.

3 - Un espace « **INVENTER** » :

Pour découvrir comment l'usine, les femmes et les hommes qui y travaillent se sont sans cesse inventés et réinventés pour relever les défis d'hier, d'aujourd'hui et de demain

4 - Un espace « **PARTAGER** » :

Pour découvrir ceux qui font la fierté de l'industrie française, partager leurs expériences au travers de tables rondes, keynotes, conférences ...

Durant ces quatre jours, l'évènement l'Usine Extraordinaire cela aura été :

- 200 étudiants-guides sur 5 parcours de visites durant les deux premiers jours
- Plus de 40 000 visiteurs dont près de 10 500 scolaires issus de toute la France
- La présence de 13 ministres !
- 245 conférences, keynotes et tables rondes, mobilisant plusieurs centaines d'intervenants

La CFE-CGC a été sollicitée pour participer à deux tables rondes :

- le vendredi 23 novembre : « les industriels et les engagements de la COP21 », Xavier LE COQ représentait la CFE-CGC avec MM Jean-Pierre MONEGER (Directeur Général ENGIE Cofely France), Patrick MEILLAUD (Vice-Président Business Development Bosch France) et Gilles BERTHAULT (Délégué Général Fondation des transitions).
- le dimanche 25 novembre, Gérard MARDINE a participé à la table ronde "l'Industrie responsabilise ses troupes", en compagnie de Pierre-Alexandre ANSTETT (Directeur du développement social chez Michelin), Boris LOMBARD (Président de KBS SAS) et de Muriel HAUTEMULLE (DRH Groupe EDF).

**Xavier LE COQ** (membre du Comité Exécutif du Conseil National de l'Industrie)

### Rachat d'Ilva par ArcelorMittal et cession de sites

C'est effectif depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018 : ArcelorMittal a pris le contrôle opérationnel des sites italiens d'Ilva (Tarente, Novi Ligure et Genova). Il faut rappeler que Tarente produit actuellement 6 millions de tonnes d'acier liquide mais possède la capacité d'en produire 10 millions. Le groupe se donne 5 ans pour atteindre ce chiffre. En contrepartie la Commission Européenne a contraint ArcelorMittal à se séparer des sites d'Ostrava, Galati, Piombino, Skopje, Dudelange et d'une partie de Liège soit 12 500 salariés concernés. Le repreneur est le groupe indien Liberty House, déjà présent au Royaume-Uni et qui prend ainsi pied en Europe continentale. Ces cessions devraient être finalisées à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Pour la CFE-CGC l'information-consultation en cours au Comité d'Entreprise Européen doit permettre d'apporter des réponses précises sur les conséquences industrielles, commerciales et sociales pour les sites restants dans le giron d'ArcelorMittal. En particulier pour Fos, Dunkerque et Florange qui alimentent actuellement des sites qui sortent du périmètre.

**Jean-Michel Pourteau** (représentant CFE-CGC au CEE ArcelorMittal)

## Rencontre syndicale à Maizières-lès-Metz (16 octobre)

Quelques mois après le transfert du centre de recherche du segment LCE de Gandrange vers Maizières, nous avons organisé une réunion avec nos collègues ArcelorMittal Research Maizières SA en présence de Xavier LE COQ, es-qualité Représentant Syndical National CFE-CGC ArcelorMittal. L'occasion de faire une visite de notre tout nouveau centre de recherche Bars and Wires inauguré en juillet dernier. Le centre Bars and Wires, c'est aujourd'hui une cinquantaine de salariés, pour moitié ingénieurs et cadres et pour moitié techniciens.



L'occasion surtout de préparer notre future intégration au sein d'ArcelorMittal Research Maizières SA, intégration qui devrait avoir lieu au plus tard en 2021. Nous avons, en effet, un courrier signé d'Adytia MITTAL qui le confirme, suite à un courrier de Xavier Le Coq en 2015.

**Anne BOMONT-ARZUR et Olivier LEICK** (élus CFE-CGC ArcelorMittal Gandrange)

## Rencontres régionales à Dunkerque et à Bourg-en-Bresse

Ces rencontres régionales (Dunkerque le 3 septembre et Bourg-en-Bresse le 11 septembre) ont été l'occasion de faire un point d'actualité, essentiellement consacré à la négociation UIMM « Evolution du Dispositif Conventionnel de la Métallurgie ».

Xavier LE COQ, membre du Bureau de la Fédération, a notamment expliqué comment est articulée la future grille de classification. En particulier, ce sont les postes de travail qui seront côtés et non pas les salariés sur une base de critères !

Les travaux se poursuivent pour tester cette grille et surtout pour élaborer un guide pédagogique pour le déploiement de cette future grille de classification (qui sera mise en œuvre uniquement si la négociation se termine par un accord !).

**Pascal DESHAYES et Denis Honore** (Bureau CFE-CGC Sidérurgie)



Bourg-en-Bresse

## Mécontentement des retraités !

Hausse de la CSG, revalorisation minorée de la retraite sécurité sociale décidée sans concertation par le gouvernement, entraînent une « grogne » certaine chez les retraités.

Manifestations, rassemblements devant des permanences de députés de la majorité se sont succédés en 2018, pour les dernières dates, 18 octobre et 19 décembre.



A noter que la photo de droite a été prise le 18 octobre, bien avant le lancement du mouvement des gilets jaunes !

**Guy MARCONNET** (Représentant UNIR Meurthe-Moselle)

## Visites de sites sidérurgiques du Bureau du syndicat entre septembre et décembre 2018

### Sites

ArcelorMittal Bourg en Bresse (11 septembre)  
ArcelorMittal Basse-Indre (3 octobre)  
GEPOR Florange (16 novembre)

### Membres du Bureau présents

Xavier LE COQ, Denis HONORE  
Pascal DESHAYES  
Xavier LE COQ

→ N'hésitez pas à prendre contact avec nous, **CFE-CGC Sidérurgie** :

[siderurgie@metallurgie-cfecgc.com](mailto:siderurgie@metallurgie-cfecgc.com) ou [patricia.maisack@arcelormittal.com](mailto:patricia.maisack@arcelormittal.com)

Téléphone : 03 82 51 64 10

**Page Facebook : Cfe-Cgc Sidérurgie** **Twitter : @cfecgc\_side**